

→ **CONTROLE AERIEN: Les ANSP voudraient bien casser le droit de grève, au niveau européen...**

L'Édito

Plan anti-déficits

FO DÉPLORE LA PERSISTANCE D'UNE LOGIQUE D'AUSTÉRITÉ SOUS LA TUTELLE DES MARCHÉS

Son plan visant «un rendement d'un peu plus d'un milliard d'euros dès l'année 2011, et de 11 milliards d'euros en 2012», M. Fillon a précisé en effet que le gouvernement proposerait, «avec la majorité parlementaire, un effort supplémentaire de réduction des dépenses de l'État d'un milliard d'euros» dans le cadre de la préparation du projet de budget 2012. Par ailleurs, près de 500 millions d'euros de crédits budgétaires seront annulés dès cette année. Au-delà de ces deux mesures, le montant des crédits «gelés» sur les différents ministères passera de 5 à 6 milliards d'euros l'an prochain.

Le Premier ministre s'est réjoui de l'adoption aux forceps de «la réforme des retraites (de 2010) dont on ne dira jamais assez l'importance qu'elle a eue dans la confiance qui est celle des investisseurs aujourd'hui dans l'économie française (sic)».

C'est la première fois que M. Fillon dit qu'ils ont fait la contre-réforme des retraites pour satisfaire les marchés financiers! On n'est plus dans les arguments de démographie ou autres.

Pour le premier ministre, la logique économique globale demeure celle de l'austérité et de la tutelle des marchés financiers qui empêche toute relance de la croissance et de l'emploi.

Pour sortir de cette logique infernale, FO plaide une nouvelle fois pour une augmentation des salaires, la préservation des services publics et de la protection sociale, ainsi que pour une véritable réforme fiscale.

Jean-Claude Mailly,
Secrétaire Général
Confédération FO



TRANSFORMING
GLOBAL ATM PERFORMANCE

Le dialogue social est un chemin difficile! Cet été, Canso, organisation regroupant les fournisseurs de service de la navigation aérienne, a jeté un pavé dans la mare.

Suite aux préavis de grève des contrôleurs allemands, M. Lake, D.G. de CANSO, a demandé aux Etats, d'agir pour harmoniser le droit de grève au niveau européen...

De la nécessité d'un FABEC coopératif

Lors des assemblées et réunions d'informations sur le FABEC organisées sur l'ensemble des plateformes DGAC par l'intersyndicale, la question du droit de grève avait été soulevée à plusieurs reprises. FO plaide depuis toujours pour un FABEC coopératif plutôt que fusionnel et avait expliqué la nécessité de garder des prérogatives nationales, dont le droit de grève, exclues de facto d'un opérateur unique.

Ceux qui pensaient que l'herbe est plus verte ailleurs doivent aujourd'hui constater qu'autour de nous, en quelques mois, le droit de grève et la situation de nos collègues ont été sévèrement affaiblis.

Tour d'horizon européen

En Espagne, suite au bras de fer avec l'AENA, le contrôle aérien a été mis sous tutelle militaire, l'AENA privatisé, les services de contrôle d'aérodrome vendus au NATS britannique

associé à un groupe privé espagnol.

Au Royaume Uni, le gouvernement poursuit la privatisation du NATS, en devenant de plus en plus minoritaire.

En Allemagne, cet été, les contrôleurs aériens entendaient observer une grève de six heures fin juillet pour réclamer une augmentation de salaires de 6,5%, de meilleures conditions de travail et être associés à la réorganisation des services.

La DFS a saisi la justice en référé qui a déclaré la grève illégale en raison d'un caractère "contraire à la paix sociale en période estivale". Le préavis a donc dû être levé. Le 8 août, nouveau préavis, mais cette fois le tribunal a déclaré la grève légale, et la DFS a aussitôt demandé une médiation que GDF ne pouvait légalement refuser. En ce cas, toute action est suspendue pendant 4 semaines. Pour en rajouter, la DFS avait évoqué sur son site internet "des salaires an-

nuels compris entre 72.000 et 130.000 euros". Cela ne vous rappelle rien?



La voix de CANSO: le droit pour les personnels de se taire

Cette grève a donné l'occasion à CANSO (association des ANSP) de déclarer par la voix de son Directeur général, Graham LAKE: "Les gouvernements doivent agir". Une diatribe d'une rare virulence qui augure mal de l'avenir quand on sait que CANSO est le partenaire du dialogue social au niveau européen des représentants des personnels... M. Lake se plaint des mouvements sociaux survenus en Finlande, France, Espagne, Grèce

"Tout ça pour préserver ou améliorer les conditions d'emplois déjà avantageuses des contrôleurs dans une situation de monopole." Sans jamais se poser la question du "Pourquoi?"

L'instauration d'un service minimum/maximum chatouille grandement M. Barosso, et la CE qui est prête à produire, comme le demande M. Lake, une directive sur ce sujet. Malheureusement pour eux, le droit de grève est hors champ des compétences de l'UE. Ceci étant, une tentative de contournement avec l'aide du

Parlement, à majorité libérale, n'est pas à exclure.

Mais il est sûr que dans le cadre d'un FABEC Opérateur unique, les statuts prévoiraient au mieux une alarme sociale "à l'Allemande", qui réduit de fait considérablement les moyens pour les personnels de se faire entendre et pouvoir négocier.

Parce que l'évolution du secteur peut tourner aux dépens des personnels,

FO se bat au niveau national pour conserver les modalités d'actions et le droit de grève, quand certains syndicats de la DGAC ont accepté un système d'alarme sociale permettant à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour neutraliser un mouvement social ou son impact.

FO se bat au niveau européen au sein de l'ETF pour éviter toute harmonisation et tout nivellement par le bas.

La réponse de l'ETF

Concernant la prise de position de CANSO, ETF a adressé un courrier le 23 août à M. LAKE (voir page suivante) pour exprimer son profond désaccord sur le fond de l'article et sur la méthode, alors qu'une conférence sur le dialogue social est prévue en novembre. Sans préjuger d'autres actions éventuelles ...

→ De l'application aux mouvements sociaux de la mobilité des contrôleurs aériens dans les FABs ... (Suite du numéro d'I.A. précédent)

Dans le numéro de juin-juillet, nous écrivions "La CE et les ANSP veulent encourager la souplesse dans la gestion des effectifs, pour palier à la pénurie d'ATCO un peu partout en Europe." **Force est de constater que M. Lake y voit un nouvel outil pour que les personnels soient interchangeables en cas de conflit social, "comme pour les pilotes".** Le rêve pour certains, un cauchemar pour les personnels...

Vous souhaitez agir sur les choix et les orientations de la DGAC? REJOIGNEZ LE SNNA/FO!

Nom:

Prénom:

Date et lieu de naissance:

Corps/Grade:

Affectation:

Email professionnel:

Tel professionnel:

Fax professionnel:

Adresse personnelle (Optionnel):

Tel:

Fax:

Email:

A _____, le

Signature

A renvoyer

-par fax au 05 57 92 84 87

ou

**-par courrier: SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

Pour nous contacter: fosnna.national@aviation-civile.com, ou Permanence Tel: 05 57 92 84 86

→ *Voici in extenso, les propos du D.G. de CANSO.*

Striking ATCOs: Governments Must Act!

By Graham LAKE



Once again, European Air Transport is facing the closure of airspace as a result of planned industrial action by Air Traffic Control (ATC) staff, this time in Germany, where for the second time in less than a week controllers are planning to walk off the job. In the past eighteen months, European Air Transport has seen strikes—actual and threatened—in Finland, France, Germany, Greece, Ireland and Spain.

In that time, thousands of flights have been cancelled and hundreds of thousands of travelers have had their journeys disrupted. All to preserve or improve the already privileged employment terms and conditions enjoyed by air traffic control staff within the context of a monopoly service environment.

In Germany, air traffic control staff have amongst the best conditions in the industry! Surely it cannot be right to hold the air transport industry and society to ransom!?

How much longer must society continue to tolerate these selfish, irresponsible characteristics that blight the professional reputation of Air Traffic Control in Europe? Enough is enough. The right to strike may be sacrosanct, but the right to monopoly should not be.

It's time for action. Time to create mobility in the Air Traffic Control workforce, by ensuring that the skills, training and qualifications required for Air Traffic Control staff across Europe are mutually recognised and mutually supported in every EU country. It's time to create a training environment where, unlike today, the supply of qualified air traffic controllers is greater than the demand. This approach has already been successfully achieved in the airline pilot community, setting the precedents for air traffic control.

The EU Directive on ATC Personnel Licensing was a step in the right direction, by securing at an EU level mutual recognition of air traffic controller licenses, theoretically permitting controllers to move across boundaries.

Another positive initiative has been the "Common Core Content" defining the different elements of Air Traffic Controller Training, from Eurocontrol. This needs to go further still, so as to encompass areas such as traffic density, and to be more detailed to ensure consistent interpretation across the community.

These European initiatives have been a major step forward, but do not go far enough! National supervisory authorities (national regulators) in many EU countries have not embraced the changes and hence sustain the status quo, perpetuating the negotiating imbalance between the controllers and their employers.

Then there is the matter of the process to be followed by employers and employees before strike action should be permitted. Labour practices and processes around Europe vary widely country by country, yet airspace – the resource to be impaired by a strike – is uniform. Europe needs consistent equally uniform rules for management of industrial relations by airspace service providers. Closure of airspace must not be a negotiating tool in industrial relations.

Governments must act!

→ Face à l'attaque de CANSO, ETF réagit!



Galerie Agora,
Rue du Marché aux Herbes 105, Bte 11
B-1000 Brussels
Telephone +32 2 285 46 60
Fax +32 2 280 08 17
Email: etf@etf-europe.org
www.etf-europe.org

European Transport Workers' Federation
Fédération Européenne des Travailleurs des Transports
Europäische Transportarbeiter-Föderation
Federación Europea de los Trabajadores del Transporte

KBC Bank, Rue d'Arenberg 11, B-1000 Brussels
Account number: 430-0386621-67

ETF a répondu par écrit et point par point à ces déclarations à M. Lake et M. Guenter Martis, Directeur des affaires européennes de CANSO.

En voici une synthèse :

- "M. Lake élabore une mystification sur les conflits sociaux en ignorant que le droit de grève est un droit social fondamental que les syndicats utilisent en dernier recours. Il devrait plutôt réfléchir à établir un dialogue social efficace et une participation des partenaires sociaux pour trouver des solutions communes qui aideraient à prévenir de telles situations.

- La mise en place d'un service minimum au niveau européen est contraire à l'article 153 du TFEU, qui donne le droit de grève, et est en dehors des compétences de l'Union Européenne.

- M. Lake souhaite développer la mobilité des ATCO pour introduire de la concurrence entre les travailleurs. Pour ETF, la mobilité doit se faire uniquement sur la base du volontariat. ETF exhorte les ANSP à ne pas utiliser la mobilité comme outil de dumping social.

- Dans une période où les partenaires sociaux unissent leurs forces pour trouver les meilleures solu-

tions à mettre en œuvre pour construire le Ciel Unique, en intégrant un maximum de dimensions sociales, l'ETF considère que le texte de Graham Lake est inappropriée et risque de perturber la préparation de la conférence prévue en Novembre 2011. A l'intérieur de cette conférence, il est prévu de discuter sur les conditions d'un dialogue social constructif ... Enfin, à la dernière réunion du dialogue social à Bruxelles et au nom de la délégation de CANSO, Chris Hutchins a demandé aux partenaires sociaux de s'informer mutuellement avant toute déclaration importante, ou qui peut affecter les autres partenaires sociaux.

L'ETF estime que la lettre de Graham Lake va totalement à l'encontre de cette demande. Pour toutes ces raisons, l'ETF demande une réunion prochainement afin de clarifier les différents points mentionnés dans la lettre de Graham Lake."

"La mise en place d'un service minimum au niveau européen est en dehors des compétences de l'U.E."

→ Nouveau règlement de l'UE sur la Licence de contrôle européenne



Le règlement UE n° 805/2011 sur la licence ATCO a été publié au Journal

officiel de l'Union Européenne. Il est directement applicable à partir de la fin de ce mois d'août.

Ce règlement crée des exigences uniformes, une harmonisation globale et implique une reconnaissance dans toute l'Europe des licences de contrôleur aérien.

Il remplace la transposition de la Directive 2006/23/EC et les différentes règles nationales.

Il permet surtout une plus grande mobilité professionnelle des contrôleurs aériens qui pourront travailler dans tous les États membres.

Le processus législatif a assuré la continuité avec les directives précédentes.

Les changements ont été limités et des périodes d'adaptation sont accordées aux parties concernées.

L'antériorité des privilèges des licences déjà acquises est assurée par les dispositions transitoires.

Déjà, une interprétation des Textes!

Dans l'idée de CANSO, l'harmonisation de la formation induite par la mise en place de ce nouveau règlement doit pouvoir favoriser la mobilité des ATCO pour permettre de gérer la pénurie actuelle de contrôleurs en Europe, mais aussi, on vient de le constater pour parer à d'éventuels conflits sociaux...

FO, au sein d'ETF, n'entend pas démarrer la construction du FABEC sur de telles bases et veillera à ce que ce règlement ne soit pas dévoyé par les ANSP.